

Petite revue de philosophie

Paul Marc Sauvalle, un journaliste rebelle

Claude-Elizabeth Perreault

Volume 8, Number 1, Fall 1986

Au Québec ! Au XIX^e siècle !

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104250ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104250ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

0709-4469 (print)

2817-3295 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Perreault, C.-E. (1986). Paul Marc Sauvalle, un journaliste rebelle. *Petite revue de philosophie*, 8(1), 161–189. <https://doi.org/10.7202/1104250ar>

**Paul Marc Sauvalle,
un journaliste rebelle***

Claude-Elizabeth Perreault

chercheure

* Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du F.C.A.R., auquel j'adresse mes remerciements. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à madame Suzanne Leblanc et à monsieur Claude Panaccio pour l'aide qu'ils m'ont apportée au cours de la recherche et de la rédaction du présent article.

Les chercheurs d'ici profitent maintenant d'une littérature abondante sur l'analyse des idéologies au Canada français. La pensée ultramontaine a été particulièrement fouillée dans plusieurs ouvrages importants¹. Par contre, le libéralisme, adversaire de l'ultramontanisme, a reçu moins d'attention de la part des chercheurs, de telle sorte que certains d'entre eux doutent même qu'une idéologie libérale véritable ait existé au Québec². Nous n'entendons pas répondre ici directement à cette pertinente question mais nous espérons pouvoir contribuer à une meilleure connaissance de la pensée libérale québécoise en présentant un

1. On pense entre autre à: Nadia F. Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec*. Mtl, Hurtubise HMH, 1978, et au récent livre *Les ultramontains canadiens-français*, sous la direction de Nive Voisine et Jean Hamelin, Mtl, Éditions du Boréal Express, 1985.

2. A., Vachet, «L'idéologie libérale et la pensée sociale au Québec» in *Philosophie au Québec* sous la direction de Claude Panaccio et Paul-André Quintin, Mtl, Bellarmin, 1976, p. 113-126.

homme qu'on identifiait à un libéralisme exacerbé, Paul Marc Sauvalle (1857-1920). Nous verrons alors que malgré son ardent combat pour que soient respectées certaines libertés fondamentales (liberté de presse, de parole, de conscience) et réalisées certaines réformes capitales (séparation de l'Église et de l'État, instruction laïque et obligatoire), le libéral Sauvalle n'ira pas jusqu'à prôner la propriété capitaliste et l'individualisme. Peut-être était-il trop occupé à s'insurger contre les exemptions de taxes des communautés religieuses et la dîme des curés...

1. De la France, du Mexique et d'ailleurs

En 1891, un journaliste et ex-militaire français, Paul Marc Sauvalle, faisait paraître à Montréal le récit de ses «aventures cosmopolites»: *Louisiane — Mexique — Canada*. Essai de «ranch» à San Antonio, déplacements illicites en train de marchandises avec d'anciens communards, travail dans une manufacture de bardeaux, duel et fuite dans les montagnes mexicaines ne sont que quelques-unes des étonnantes péripéties relatées par ce jeune écrivain, naguère friand amateur de mondantités parisiennes³.

Le rocambolesque récit de Sauvalle demeure toujours captivant, mais une anecdote attirera particulièrement l'attention de ceux qu'intrigue ce journaliste bagarreur qui fut très actif au Canada

3. «Je pensais aux bons petits soupers parisiens envolés, aux moelleux fauteuils de l'Opéra, aux boulevards à minuit, à bien de (sic) choses dont la jouissance et la dépense aussi exagérée que répétée m'avaient voué à ces pérégrinations exotiques» (P.M. Sauvalle, *Louisiane — Mexique — Canada*, Montréal, Desaulniers et Leblanc, Imprimeurs, 1891, p. 11).

français à la fin du XIX^e siècle. Nous voulons parler ici de son expulsion *manu militari* du Mexique à la suite d'une polémique avec le gouvernement de ce pays. Il serait oiseux d'entrer dans les détails de cet incident, notons seulement que Sauvalle s'est attiré l'animosité du gouvernement mexicain en faisant paraître dans le *Trait d'Union* dont il était alors rédacteur en chef, des articles politiques où, non content de critiquer ouvertement une loi qui, selon lui, compromettait dangereusement le commerce français, il mettait de l'avant des informations discréditant sans l'ombre d'un doute l'administration du gouvernement mexicain. Les déboires que valurent à Sauvalle ses écrits en terre mexicaine nous font deviner un intellectuel provocateur que les contretemps et les contrecoups n'intimident pas trop. Son activité journalistique au Canada français confirmera, comme nous le verrons, cette impression.

2. Des revues et des chicanes

C'est donc passablement rompu au métier de journaliste et, il semble approprié de le mentionner, fasciné par le développement industriel et l'exploitation des ressources naturelles constatés aux États-Unis, que Sauvalle débarque en 1884 dans un Canada français où ne manquent pas les groupes réfractaires aux changements sociaux et au progrès. Malgré cela, Sauvalle ne tarde pas à afficher ses couleurs, puisque dès 1885, et pour dix ans, il entre à *La Patrie*, journal à l'époque manifestement sympathique au parti libéral. Par la suite, Sauvalle collaborera à de nombreuses revues plus ou moins vindicatives et dont plusieurs eurent une existence très éphémère. Mentionnons entre

autres le conciliant quotidien *La Bataille*⁴ (14 déc. 1895 — 10 mars 1896) et *La libre parole illustrée* (22 août — 14 nov. 1896) dont le programme pour le moins grandiose⁵ aurait exigé pour sa réalisation beaucoup plus de persévérance. C'est cependant à *Canada-Revue*, «organe de toutes les libertés» où il sera rédacteur en chef du 23 juillet 1892 au 2 septembre 1893, que Paul Marc Sauvalle, sous le pseudonyme de Duroc, exprime avec le plus de conviction ses idées sociales progressistes.

Il fut de la sorte, on le devine bien, mêlé à bon nombre de querelles dont deux en particulier méritent d'être signalées: la querelle des deux poètes William Chapman et Louis Fréchette et le procès Tardivel.

Le différend qui fit s'affronter Fréchette et Chapman ne se résume pas, il semble presque banal de l'affirmer, à une rivalité de poète en quête de reconnaissance nationale pas plus qu'à une croisade d'éthique professionnelle. Il déclencha «une des plus violentes polémiques du XIX^e siècle⁶» où fut cristallisée en quelque sorte la lutte tenace que se livraient deux groupes aux idéologies adverses:

4. «Le rédacteur et fondateur (Sauvalle) s'engage même à se tenir scrupuleusement à l'écart des démêlés religieux et des scandales sociaux ou judiciaires» (A. Beaulieu et J. Hamelin, *La presse québécoise, des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, tome 3, 1880-1895, p. 355).

5. «Nous nous lançons dans une guerre impitoyable aux abus, aux sottises, aux injustices, aux erreurs et aux préjugés, dans une campagne implacable de réforme, d'éducation et de progrès» (A. Beaulieu et J. Hamelin *La presse québécoise...*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, tome 4, 1896-1910, p. 15).

6. Guy Champagne, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978, p. 440.

les conservateurs ultramontains et les libéraux. Chapman, applaudi par une élite conservatrice qui se méfiait du poète couronné⁷ à cause de ses affinités avec le libéralisme⁸, tenta résolument de le démolir dans son livre *Le Lauréat*⁹ en démontrant qu'il plagiait. Sans doute ne prévoyait-il pas la riposte cinglante que lui réservait un ami et admirateur de Fréchette, Paul Marc Sauvalle. Celui-ci publie en effet un livre: *Le Lauréat manqué. Un voleur qui crie: au voleur!*¹⁰ dans lequel il invective Chapman¹¹, l'accuse de n'être lui-même qu'un méprisable plagiaire et profite de l'occasion pour écorcher malicieusement au passage les alliés de Chapman qui ne sont autres que les porte-parole de l'ultramontanisme conservateur:

Fréchette est un plagiaire: il a *subtilisé* — c'est le mot employé — une rime à Chapman! Il en manquait. Avez-

7. Fréchette reçoit le prix Montyon de l'Académie française en 1880.

8. «Le travail de M. Chapman réduit M. Fréchette à sa plus simple expression. De la réputation littéraire de ce prétendu poète national, il ne reste que bien peu de chose.

Ce travail est méritoire et vraiment patriotique, car une réputation littéraire mal acquise est une véritable injustice qu'il faut réparer, une honte publique qu'il faut effacer... Si, au moins M. Fréchette n'avait pas abusé de cette réputation usurpée! Mais depuis quelque temps, surtout, il avait mis son prestige littéraire au service d'une mauvaise cause...» (*La Vérité*, «Le livre de M. Chapman», samedi 7 avril 1884, p. 7).

9. W. Chapman, *Le Lauréat. Critique des œuvres de M. Louis Fréchette*, Québec, Léger Brousseau, 1894, XVI, 323 p.

10. Montréal, [S.e.], 1894, 69 p. Paru d'abord dans *La Patrie*, 21 et 28 avril, 5, 12, 19, 24 et 26 mai 1894, p. 2.

11. Sauvalle qualifie Chapman de «coucou de la poésie» (*Ibid.*, p. 10) et voici dans quels termes il parle de son livre: «Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir la stupidité colossale, de presque tous les reproches adressés à M. Fréchette par son détracteur; c'est par trop bête» (*Ibid.*, p. 11).

vous jamais conçu rien de plus idiot? Eh bien, tout le livre est de cette force. Et ça été publié par le *Bon Combat* de l'abbé Baillargé, reproduit par le *Courrier du Canada* du grand Thomas Chapais, et par la *Vérité* de l'incommensurable Tardivel surnommé Pistolet parce qu'il a le dos rond, le fond noir, et qu'il part tout d'un coup¹².

Celui que Chapman baptisait le «paravent» de Fréchette fait preuve dans sa participation à cette querelle d'un goût manifeste pour la polémique agressive et d'une aversion non dissimulée à l'en-droit des défenseurs du conservatisme.

Ce n'était cependant pas la première fois que le nom de Sauvalle prenait la vedette. Peu de temps auparavant, soit en octobre 1892, avait en effet débuté la bruyante affaire Sauvalle — Tardivel¹³ qui nous a laissé des écrits extrêmement riches de sens. Au sujet de Tardivel, rappelons seulement que d'aucuns l'ont perçu comme le «champion de l'ultramontanisme québécois¹⁴», qu'il fut le vaillant propriétaire du journal ultramontain *La Vérité* et l'infatigable défenseur d'un journalisme catholique sans lequel, croyait-il, la société canadienne-française risquait la déchéance voire l'annihilation:

Car, enfin, on ne saurait douter que les misères qui s'éta-
lent sous nos yeux: mauvais théâtre, mouvement en
faveur de la *neutralité*: hôpital *neutre*, bibliothèques,

12. Sauvalle, *Le lauréat manqué...*, p. 11.

13. On pense au procès bien sûr mais aussi à la décision avec appuis et publicité d'aller en appel que prend Tardivel: «Sur l'avis des meilleurs juriconsultes du pays, je portai l'affaire en appel.» (Tardivel, *Mélanges ou recueil d'études religieuses, sociales, politiques et littéraires*, Québec, Imprimerie de S.A. Demers, 1903, p. XIV). Il ne faudrait pas oublier non plus le secours financier et moral public que lui apportèrent ses amis de cœur ou d'idées relativement à cette affaire.

14. Séraphin Marion, «Canada-Revue et Mgr Fabre», *Lettres canadiennes d'autrefois*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, vol. VIII, 1952, p. 76.

écoles, associations neutres; [...] on ne saurait douter [...] que toutes ces misères ne doivent être attribuées, en grande partie, selon la pensée de Léon XIII, à *l'empoisonnement par les journaux*. Qui oserait dire que nous en serions là aujourd'hui si la presse catholique avait pu, avec l'aide et les encouragements de tous, remplir sérieusement son rôle parmi nous¹⁵?

Lorsque Tardivel parle de mauvais journaux aux influences néfastes, on sait qu'il se réfère notamment à *Canada-Revue* dont Sauvalle fut, comme on l'a déjà dit, rédacteur en chef. Tardivel croyait sans doute porter à cette feuille détestée un coup mortel en annonçant dans *La Vérité* que son rédacteur avait gagné les rangs des méthodistes¹⁶. Malheureusement pour lui, Tardivel faisait face à un adversaire coriace et, bien qu'ayant maladroitement tenté de corriger ses propos erronés¹⁷, il dut subir tous les désagréments d'un procès pour diffamation que lui intenta Sauvalle¹⁸. Le 29 juin 1894, le juge Jetté prononçait son verdict¹⁹: Tardivel est perdant. Le texte de ce

15. Tardivel, *Mélanges ou recueils...*, Québec, Imprimerie de S.-A. Demers, 1903 Tome III, p. LVI, LVII.

16. «Le Paul Marc Sauvalle, méthodiste, doit nécessairement être le même que le Marc Sauvalle qui s'écrie dans le *Canada-Revue*: «Et, catholiques, nous le sommes, dussions-nous avoir à lutter envers et contre tous, pour rester dans la foi où nous avons été élevés!» A-t-on jamais vu hypocrisie pareille!» (*La Vérité*, samedi 8 oct. 1982, p. 3).

17. «J'appris bientôt après qu'il était officiellement catholique. Je publiai aussitôt et spontanément une rectification, mais je ne pus m'empêcher de dire que le cas de M. Sauvalle *catholique* faisant baptiser ses enfants par un ministre hérétique était plus grave que je ne l'avais supposé» (Tardivel, *Mélanges ou recueils d'études religieuses*, 1903, Tome 3, p. XIV).

18. «Le seul de mes procès qui m'ait réellement peiné, tout en me causant de lourds dommages, fut l'affaire Sauvalle» (Tardivel, *Ibid.*, p. XIV).

19. «Un jugement», *Canada-Revue*, V, 19 (août 1894), p. 292-3.

jugement constitue un document d'un intérêt indéniable: véritable condensé du conflit qui opposa non seulement deux hommes mais aussi deux revues et deux écoles de pensée. Tardivel s'y montre digne de sa légendaire orthodoxie lorsqu'il rappelle dans sa défense les lois de l'Église et tente de justifier ses propos diffamatoires à l'endroit de Sauvalle en affirmant qu'il était le rédacteur «d'articles attaquant le clergé catholique et le sacrement de pénitence, et plaçant par là le dit journal au nombre de ceux directement hostiles à l'Église catholique...»²⁰ Par contre le texte du jugement, en rappelant que Sauvalle, «quoique mécontent» se proclamait catholique, tend à tempérer le contenu dévastateur des articles du *Canada-Review* condamnés par Tardivel tout en affirmant lucidement que dire d'un catholique qu'il est méthodiste, dans la province, à cette époque, risquait de lui causer un préjudice important²¹.

L'affaire n'en restera pourtant pas là. Persuadé qu'il se trouve «injustement frappé» et enhardi par un groupe de partisans subitement inquiets de la jurisprudence, Tardivel ira en appel. Pour une seconde fois pourtant, le jugement fait triompher Sauvalle en confirmant la conclusion du juge Jetté d'après qui les propos de Tardivel étaient de nature à compromettre la carrière du journaliste de *Canada-Review*. Dans les deux clans on aura vite fait cependant de déceler dans le

20. «Sauvalle vs Tardivel», *Canada-Review*, V, 19 (août 1894), p. 292.

21. «Attendu qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province, l'affirmation du fait qu'une personne est *méthodiste*, alors qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholique, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne et lui fait un tort grave...» (*Canada-Review*, *ibid.*, p. 293).

dénouement du procès ou bien le triomphe aberrant de l'école anticléricale aux dépens de la grande cause catholique ou bien l'équitable victoire de la loi civile sur une Église indûment influente et l'approbation d'une contestation des abus ecclésiastiques. De toute manière, le journaliste du *National* qui imagina un conférencier parlant de cette affaire en 1994 avait probablement raison en lui prêtant ces paroles:

Rien de plus typique [...] rien ne montrera mieux quels furent les préjugés, les mœurs, les sentiments de nos compatriotes à la fin du dix-neuvième siècle, que le procès dont le juge Jetté vient de dire le dernier mot²².

3. Le *Canada-revue*, «pas si méchant qu'on voudrait le faire croire²³»

L'affaire Sauvalle-Tardivel n'aurait sans doute jamais vu le jour n'eût été l'existence de *Canada-Revue* dans lequel Paul Marc Sauvalle dénonçait ardemment le type de société à caractère théocratique que prônaient les ultramontains. En lisant sa lettre d'adieu en tant que rédacteur en chef²⁴, on s'aperçoit que Sauvalle concevait sa revue comme une revue à idées œuvrant pour une juste cause, la «conquête des droits populaires» méconnus ou bafoués. Mais avant de cerner le contenu des revendications de Sauvalle à l'intérieur de *Canada-Revue*²⁵, nous donnerons un bref aperçu

22. «À propos de Torquemada, de Judas et autres» rapporté dans *La Vérité*, samedi 28 juil. 1894, p. 2-3.

23. *Canada-Revue* (III, 27 (24 déc. 1892), p. 421).

24. Marc Sauvalle, «À nos lecteurs», *Canada Revue*, IV, 35 (2 septembre 1893).

25. *Canada-Revue*, Montréal, Janv. 1890 — août 1894, mensuel; hebdomadaire 23 juil. 1892 — 31 mars 1894; bimensuel 7 avril 1894; mensuel juillet 1894. Fondateur: Aristide Filiatreault.

du programme fixé pour le journal par ses artisans et nous rappellerons les controverses et les événements spectaculaires auxquels a donné lieu sa parution.

Un article de 1892²⁶, par exemple, révèle que les collaborateurs de *Canada-Review* se présentent comme faisant partie d'une élite avant-gardiste²⁷ et manifestent régulièrement à l'endroit de leurs rivaux idéologiques une attitude condescendante et sarcastique:

Pour ce qui est de la religion, nous nous contenterons de suivre notre Saint Père Léon XIII et d'être orthodoxes, peut-être un peu plus que notre Ordinaire, peut-être mais sûrement beaucoup moins que M. Tardivel²⁸.

En plus de faire des choix politiques nettement identifiés²⁹, les journalistes de *Canada-Review*, insatisfaits de vivre dans une société ralentie dans son évolution par une «pollution» cléricale, annoncent la venue des temps nouveaux³⁰ et entre-

26. La rédaction, «Programme», *Canada-Review*, III, 5 (23 juil. 1892), p. 65-66.

27. «... Marc Sauvalle, et tant d'autres qui ne demandent qu'à s'enrôler dans nos rangs, sont autant de noms qui, dans notre race, personnifient le groupe instruit et progressif.» *Canada-Review*, III, 5 (23 juil. 1892), p. 65.

28. *Ibid.*, p. 66.

29. «À la veille des élections fédérales de 1891, la *Canada-Review* opte pour Laurier et la théorie de la réciprocité contre celle du protectionnisme des conservateurs» (A. Beaulieu, et J. Hamelin, *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*, Québec, P.O.L. 1965, p. 67).

30. «Le but de notre revue à sa fondation était d'amener dans l'ordre social, politique et religieux, dans la littérature et dans l'éducation, les réformes que nécessitait notre état arriéré et rétrograde, la suppression des abus dont souffrait notre population» (Duroc, *Canada-Review*, III, 28 (31 déc. 1892), p. 433-34).

prennent des batailles concrètes en faveur de réformes comme celles qu'énumère si clairement Sauvalle sous le pseudonyme de Duroc :

Élimination du clergé de la politique.
Suppression des exemptions de taxe.
Réforme de l'éducation sous le contrôle de l'État.
Création de bibliothèques publiques.
Création d'une Université canadienne laïque.
Réglementation des constructions ecclésiastiques dans les municipalités rurales.
Réforme de la magistrature³¹.

Canada-Revue se présente donc comme un organe de combat qui dénonce des travers sociaux, qui identifie des coupables et qui propose des mesures correctives dont la première est nécessairement la liberté de parole. C'est en mobilisant les fervents de liberté, de progrès et de démocratie que *Canada-Revue* entend travailler au bien-être et à l'émancipation d'un peuple engourdi par une éducation insuffisante ou inadéquate contrôlée par une institution despotique, l'Église. Il va sans dire qu'une telle approche, ajoutée à un style corrosif, avait de quoi susciter une certaine fébrilité chez les puritains et les conservateurs. La mise au jour par *Canada-Revue* de scandales de mœurs impliquant des membres du clergé³², son attitude

31. Duroc, «Vengeance», *Canada-Revue*, IV, 9 (4 mars 1893), p. 129.

32. «Nous avons été l'objet de toutes les insultes de la presse ultramontaine lorsque nous avons dénoncé le scandale commis par l'abbé Guyot, ces cris ont redoublé lorsque nous avons osé prétendre que Guyot n'était pas le seul de son espèce dans le clergé canadien et lorsque nous avons demandé aux chefs du troupeau de jeter les yeux autour d'eux pour découvrir les sujets indignes» (Justice, «Encore un scandale» *Canada-Revue*, IV, 7 (18 fév. 1893), p. 98).

critique face aux manifestations religieuses flamboyantes³³, ses fréquents appels à la contestation du pouvoir clérical³⁴ font pleuvoir sur cette feuille gênante, les invectives et les interdits. À *La Vérité* on s'écrie: «Jamais, la province de Québec n'a été affligée d'un journal aussi odieux que ce *Canada-Revue*³⁵.» Suite à un article paru dans *Canada-Revue* (15 oct. 1894) ce même journal *La Vérité* (samedi 22 oct. 1892, p. 3) s'insurge contre l'organe contestataire et justifie le statu quo en énonçant une grande «loi universelle et invariable»:

Voici un appel direct aux passions populaires contre les évêques! Et pourquoi? Parce que ceux-ci ont constaté un fait politique qui existe dans tous les pays, qui a toujours existé, qui existera toujours. Ce fait, clair comme le jour, c'est qu'il faut, pour que la société civile puisse se maintenir, autorité, d'un côté, soumission, de l'autre...

Dans l'espoir de limiter l'attrait et l'influence de *Canada-Revue*, ses opposants, en plus d'accu-

33. «Toutes ces associations, pèlerinages et manifestations de la piété extérieure ne sont pas la religion. Elles en sont l'expression lorsqu'elles ne donnent lieu à aucun abus, mais il vaudrait mieux les supprimer, si elles doivent avoir pour effet de faire oublier la religion pour le prêtre, le culte du vrai Dieu pour certaines pratiques propres à entretenir la superstition et cette espèce de mysticisme romanesque qui, chez certaines natures exaltées, peut conduire à des développements dangereux» (Ignotus, «Nos travers. Le culte du prêtre», *Canada-Revue*, III, 13 (17 sept. 1892), p. 196-7).

34. «Notre clergé a usé et abusé de tout. Il commande partout: il fait la pluie et le beau temps, à sa guise, à la ville comme à la campagne, dans nos grandes comme dans nos petites écoles, chez les rouges comme chez les bleus: nous sommes à sa merci; il fait et défait nos lois; nous ne pouvons naître, vivre, ni mourir sans sa permission... Il semble que cet état de choses a duré trop longtemps dans notre Province» (Le vengeur, «Notre clergé», *Canada-Revue*, III, 4 (avril 1892), supplément au *Canada-Revue*, p. 3).

35. *La Vérité*, samedi le 5 nov. 1892, p. 3.

ser ce journal d'être dans l'erreur, exploitent un discours imagé extrêmement saisissant parce qu'évocateur de réalités toujours possibles et menaçantes: épidémies, mort, etc.³⁶. Même plusieurs années plus tard, Séraphin Marion, quoique plus indulgent, s'afflige de la facture du *Canada-Revue*³⁷ et n'hésite pas à affirmer que sa disparition «entraîna un assainissement moral du Canada-français³⁸». Mais avant de s'éteindre, le *Canada-Revue* comme le rappelle non sans un certain lyrisme Séraphin Marion³⁹, suscitera beaucoup d'émois dans une population que tentait de protéger d'une nouvelle vision du monde, une intelligentsia accrochée pour une raison ou une autre au pouvoir clérical.

4. *Canada-Revue* versus Monseigneur Fabre: un procès retentissant

Le 29 septembre 1892, les évêques font paraître une lettre pastorale qui accuse une certaine presse de perturber dans sa «foi religieuse» toute une population, en faisant état d'affaires relevant

36. «Torrent de choses malsaines et empoisonnées que clamait dans toutes les directions... le *Canada-Revue*» (Eugène Normand, «Le libéralisme dans la province de Québec», [s.1.n.d.], 95 p.).

37. «Les revendications et les campagnes de *Canada-Revue* n'étaient pas toutes inopportunes. Si on eût fait droit à quelques-unes de ses revendications, la santé intellectuelle et même religieuse du Canada français eût été plus florissante. Il reste toutefois que la quasi-totalité des propos, ainsi que le ton de la feuille, témoignaient d'une triste mentalité de catholique et revêtaient un esprit d'insubordination qui s'alimentait à un gallicanisme authentique» (Séraphin Marion, *op. cit.*, p. 83).

38. Séraphin Marion, *op. cit.*, p. 96.

39. *Ibid.*, p. 75.

strictement de ceux qui gouvernent l'Église. Cette lettre devait être lue dans toutes les églises de la province. L'équipe de *Canada-Revue*, visée par cette remontrance solennelle, profite de l'occasion pour rappeler à ses lecteurs que le mutisme et la soumission demeurent, malgré l'intimidation, inconciliables avec sa ligne de conduite. Qui plus est, la revue annonce la publication prochaine dans ses pages d'un roman à l'index: *Les Trois Mousquetaires*⁴⁰. La réaction à cette impertinence ne se fit pas longtemps attendre. Le 11 novembre 1892, l'archevêque de Montréal, Monseigneur Fabre, signe une circulaire dans laquelle il se désole du mépris et de l'insubordination manifestée suite à son avertissement⁴¹ et proclame, obligé qu'il est de «protéger le troupeau contre les attaques perfides de ceux qui veulent le disperser et le perdre⁴²», la condamnation de *Canada-Revue*:

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous condamnons donc, en vertu de notre Autorité, deux publications imprimées dans notre diocèse, savoir: le *Canada-Revue* et l'*Écho des Deux Montagnes*, et Nous défendons, jusqu'à nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque⁴³.

40. *Canada-Revue*, III, 20 (5 nov. 1892), p. 312.

41. «Malheureusement on a répondu à cette leçon pleine de charité, par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insultes, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'index» («Circulaire de Mgr Fabre», *La Vérité*, samedi 19 nov. 1892, p. 3).

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*

Dans une première réponse, Sauvalle toujours sous le pseudonyme de Duroc⁴⁴ tente apparemment d'amadouer l'épiscopat en expliquant que la condamnation en plus d'être «imméritée», devient injustifiable puisqu'on renonce à la publication des *Trois Mousquetaires*. Mais il profite aussi de l'occasion pour publiciser le programme et pour lever certains malentendus répandus concernant les positions de la revue. En effet, Duroc affirme que contrairement à ce que l'on pense et à ce que laissent croire les accusations «d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Église et ses ministres⁴⁵» il s'avère impossible de trouver dans la revue une ligne injurieuse contre la religion. Par contre, il admet ouvertement qu'on y a dénoncé des abus d'autorité et plus spécifiquement certains membres du clergé qui cependant «n'étaient pas défendables». Cette propension à la critique fait partie des choix fondamentaux de la revue et contribue, selon l'auteur, à l'accomplissement d'une «œuvre saine et fructueuse aussi bien pour le peuple que pour le clergé qui est solidaire⁴⁶». Il ne fournit donc pas de justification aux réprimandes générales et inadéquates exprimées dans la circulaire de Mgr Fabre, ce qui permet à Duroc de conclure que celui-ci a été «bien mal conseillé». Suite à cette première réponse très civilisée, la direction de *Canada-Revue* envoie une délégation auprès de l'Archevêque afin de connaître plus précisément les motivations de sa condamnation et

44. Duroc, «La condamnation épiscopale», *Canada-Revue*, III, 22 (19 nov. 1892), p. 337-39.

45. «Circulaire de Mgr Fabre», *La Vérité*, samedi 19 nov. 1892, p. 3.

46. Duroc, «La condamnation épiscopale», *op. cit.*, p. 337.

tenter d'obtenir sa clémence en l'assurant que la publication des *Trois Mousquetaires* est désormais exclue.

Cette rencontre n'aboutit pas. Les envoyés de *Canada-Revue* attendent des explications, Mgr Fabre reproche à la revue de se mêler de ce qui ne la regarde pas⁴⁷ et demande une «soumission péremptoire et d'avance». Sur les idées, sur les doctrines, rien. Le mandement épiscopal demeure injustifié, arbitraire. À *Canada-Revue* on refuse désormais de n'y voir qu'une attaque contre leur publication, on conclut qu'il s'agit d'une conspiration pour étouffer la liberté de parole et de la presse. Dans ces conditions, *Canada-Revue* ne peut absolument pas capituler. Trop de choses fondamentales sont en jeu: il faut lutter contre une décision arbitraire⁴⁸, il faut convaincre de l'innocence de la revue en rappelant principalement sa mission⁴⁹, il faut mettre un terme à un pouvoir oppressif⁵⁰. De plus il faut sauver une compagnie des périls finan-

47. «... Vous vous occupez de la conduite et des réformes du clergé; ce sont là des choses qui peuvent se régler sans les journaux. Les journaux n'ont rien à voir là-dedans. C'est à moi que les mauvais prêtres doivent être dénoncés et j'en ferai mon affaire» («À l'Archevêque», *Canada-Revue*, III, 24 (3 déc. 1892), p. 370).

48. «Du moment où l'autorité religieuse, auteur de cet attentat, refusait même de nous indiquer sur quoi elle se basait pour nous châtier, et se retranchait obstinément derrière un simple caprice arbitraire, nous n'avions plus d'autres ressources que les tribunaux civils» (Duroc. «Une année de lutte», *Canada-Revue*, III, 28 (31 décembre 1892), p. 349).

49. «Nous n'avions jamais fait que combattre l'erreur et ou dénoncer le scandale» (*Ibid.*, p. 439).

50. «Trop des nôtres ont été lésés par la plutocratie cléricale sans avoir le courage ou les moyens d'indépendance ou de fortunes nécessaires pour revendiquer leurs droits ou demander justice!» (*Ibid.*, p. 439).

ciers causés par les difficultés de diffusion qu'engendre nécessairement une condamnation épiscopale. *Canada-Revue* doit recourir aux tribunaux civils, c'est un droit et un devoir.

Le 31 décembre 1892⁵¹, un protêt notarié est «signifié à Mgr l'Archevêque de Montréal par la Compagnie de Publication de *Canada-Revue*. Il «met sa grandeur en demeure de lever la dite censure». Évidemment, l'Archevêque ne revient pas sur sa décision, *Canada-Revue* lui intente donc un procès en dommages pour la somme de cinquante mille dollars. Même si à *Canada-Revue* on a la conviction d'avoir épuisé tous les moyens d'apaisement, de conciliation et même tous les modes de concessions compatibles avec «notre dignité d'hommes⁵²», la décision d'intenter un procès à Mgr Fabre va provoquer chez les journaux de droite une consternation doublée d'un désaccord radical⁵³. Il importe de se souvenir ici que pour les orthodoxes l'Église, société à part et supérieure, bénéficie de pouvoirs fondamentaux et inaliénables dont le droit de propager la doctrine révélée et le droit d'utiliser les moyens qu'il faut pour protéger cette doctrine. De plus l'Église bénéficierait

51. «Protêt», *Canada-Revue*, IV, 1 (7 janv. 1893), p. 1-2.

52. «Démagogie cléricale», *Canada-Revue*, IV, 18 (16 mai 1893). Rappelons que dans le «protêt» *Canada-Revue* annonçait être «prêt à répudier tous écrits reconnus comme réellement contraire aux Dogmes, à la Morale ou à la Foi...»

53. «... supposons, enfin, que Mgr Fabre soit allé trop loin en jetant l'interdit sur cette revue. Supposons qu'il en soit ainsi. Que devraient faire, dans de telles circonstances, des écrivains vraiment catholiques? Ce qu'ils devraient faire, c'est évident pour tout le monde: ils devraient appeler du tribunal de l'archevêque de Montréal au tribunal supérieur de Rome...» («Le *Canada-Revue*», *La Vérité*, 10 déc. 1892, p. 3).

d'un vrai pouvoir judiciaire indépendant des pouvoirs séculiers pour les causes relevant de son domaine⁵⁴. À cet argument, *Canada-Revue* réplique qu'un «dommage matériel, temporel» lui a été causé «qu'il n'est pas du ressort religieux de juger⁵⁵».

S'ouvre ainsi tout un débat sur les limites des pouvoirs de l'Église où certaines déclarations⁵⁶ qu'on peut qualifier de fanatiques tendent à nous faire penser qu'un geste de l'ampleur de celui que *Canada-Revue* posait, était pour le moins envisageable. D'ailleurs au fur et à mesure que le temps passe, on comprend que le rédacteur en chef de *Canada-Revue* ne luttait pas seulement pour la survie de sa publication: il ne revendiquait pas moins que la fin de «l'arbitraire clérical» et le triomphe de la liberté. Dans cette difficile croisade, Sauvalle et ses collaborateurs conservent tout de même une attitude optimiste, apparemment convaincus que le peuple canadien-français fatigué de l'autoritarisme clérical, marche de manière irréversible vers son affranchissement. Il semble bien cependant

54. À ce sujet, on peut consulter le livre de Mgr Louis-Adolphe Pâquet, *Droit public de l'Église. Principes généraux*, 2^e éd., Québec, Imp. J.-A.K. Laflamme, 1916. 1^e éd., 1908.

55. «Justice civile et religieuse», *Canada-Revue*, IV, 2 (14 janv. 1893), p. 17.

56. «Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le *Canada-Revue*, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit. *Ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation, de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement.* — C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, *s'incliner, obéir, se rétracter.*» Extrait de *La Semaine Religieuse* in *Canada-Revue*, IV, 20 (20 mai 1893).

que ce diagnostic d'intellectuels n'était pas très adéquat puisque le juge Doberty débouterait *Canada-Revue* et proclamera que Mgr Fabre exerçait un droit légitime en condamnant cette revue. Ce jugement, on s'en doute, fera jubiler la presse de droite qui y voit une «victoire pour l'Église, un soulagement pour la conscience catholique, la reconnaissance officielle par nos tribunaux civils des Droits de l'épiscopat⁵⁷». Ce sentiment de triomphe semble en grande partie justifié puisque même en appel, *Canada-Revue* perd sa cause. Pourtant, tout le remous causé par ce mémorable procès a certainement ouvert une brèche dans la forteresse idéologique de l'Église au Canada français et fait avancer la cause d'une presse libre et critique si hardiment défendue par l'équipe de *Canada-Revue*. Pour mieux saisir justement l'impact de cette revue, nous allons maintenant nous pencher sur le travail de celui qui occupait le poste de rédacteur en chef au moment de la condamnation épiscopale, Paul Marc Sauvalle.

5. Paul Marc Sauvalle, anticlérical d'abord:

Lire Sauvalle c'est rencontrer un journaliste engagé, éloquent et opiniâtre. Ses écrits dans *Canada-Revue* peuvent paraître répétitifs et l'auteur trop facilement porté à exploiter un style sensationnaliste et cinglant, mais, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, ceux à qui s'opposait Sauvalle s'exprimaient souvent du haut d'une chaire dans un style flamboyant et accrocheur. Sauvalle se devait donc pour se faire entendre de

57. Extrait de *La Semaine Religieuse* paru dans *La Vérité*, samedi 10 novembre 1894, p. 3.

parler aussi fort qu'eux. Nous essaierons toutefois de présenter ici ses idées dépouillées du maquillage exigé par la polémique de cette époque.

Ce qui frappe d'abord lorsqu'on lit Sauvalle, c'est la vigueur et le sans-gêne avec lesquels il s'attaque au clergé. Lorsqu'il parle par exemple de la «clique noire» ou de la «rapacité des sœurs», Sauvalle nous renvoie une image assurément hostile et avilissante d'une institution dont le pouvoir reposait largement sur la vénération qu'elle inspirait. Pour Sauvalle, la déférence devant le clergé est une absurdité, il lui préfère la vitupération. Il met son style au service de ses convictions et ses convictions sont celles d'un anticlérical féroce. Sauvalle ne se limite heureusement pas à vilipender le clergé de manière spectaculaire, ses attaques s'insèrent dans un réseau d'explications et de justifications.

La motivation déterminante de l'écriture de Sauvalle est la lutte contre l'obscurantisme. Pour ce, il décrit une situation problématique, identifie une cause et propose des solutions. Notre auteur donne d'abord une vision très sombre de la société et du peuple canadien-français. Selon lui, on a affaire à un peuple aliéné et infantilisé par une institution despotique, une «immorale autocratie»:

... En les assujettissant à l'esclavage, à l'ignorance, en leur niant tout libre-arbitre, on en fait un peuple inférieur, sournois et faux. Le clergé a toujours travaillé au Canada à asservir l'homme à la glèbe et au presbytère. Voyez ce qu'il a produit⁵⁸.

58. Duroc, «Mgr Satolli et l'éducation», *Canada-Revue*, III, 26 (17 déc. 1892), p. 403.

... nous voulons parler des défauts et des travers de notre peuple, défauts et travers dont il est la victime inconsciente par suite de sa fausse éducation⁵⁹.

On dit que nous sommes ignorants, inférieurs, mal élevés, hypocrites, dissimulés.
Notre seule excuse, c'est que notre clergé nous a fait son image⁶⁰.

La mainmise du clergé sur le peuple canadien-français est regrettable parce qu'elle le confine dans l'immaturation, l'ignorance et la servilité. Pour Sauvalle, un travail de conscientisation du peuple est essentiel pour que lui soient rendus son autonomie et son sens des responsabilités.

Les défauts qui règnent dans notre population ne sont pas de ceux qu'il faut cacher, et il faut, au contraire, les dénoncer au grand jour pour pouvoir y porter un remède efficace.

C'est faire une œuvre mauvaise, un travail néfaste, que d'endormir le peuple dans une folle confiance en lui-même qui devient, entre les mains des intrigants, un instrument de domination facile⁶¹.

Pour débarrasser le peuple canadien-français de ses handicaps, il est nécessaire, donc, de l'affranchir du «joug clérical». Pour ce, il faut d'abord comprendre à quoi tient l'emprise du clergé. Sauvalle ici va faire œuvre d'iconoclaste. Pour lui, cette domination spirituelle et matérielle sur la population canadienne-française procède d'une légende historique fautive, d'une représentation irrésistible de lui-même qu'a construite le clergé et qu'il a répandue et installée dans les mentalités au

59. Duroc, «Une année de lutte», *Canada-Review*, III, 28 (31 déc. 1892), p. 435.

60. Duroc, «Le clergé et les laïques», *Canada-Review*, IV, 21 (27 mai 1893), p. 322.

61. Duroc, «Œuvre néfaste», *Canada-Review*, V, 9 (3 mars 1894), p. 130.

moyen de puissants instruments de conditionnement. La légende qu'il faut détruire est celle d'un clergé altruiste et sauveur du peuple:

Non moins douloureuse est cette évocation de la résistance du clergé catholique au conquérant, de la légende de la croix opposée à l'envahisseur, de l'encouragement dans la défaite!

Tout cela est faux, archi faux [...] ce que nous voulons établir, c'est que le clergé s'est toujours mis du côté de l'opresseur, et a, de tout temps, travaillé à assurer sa propre domination en nous assujettissant au joug d'un conquérant puissant. L'histoire du clergé depuis la conquête est celle de l'égoïsme triomphant⁶².

Cette représentation mystificatrice qu'a produite de lui-même le clergé en interprétant à son avantage quelques pages d'histoire, lui assure une influence sur le peuple qu'il nourrit à l'aide des moyens de diffusion dont il dispose (sermons, retraites, confessionnaux) et qui ne manquent pas d'être rentables surtout si on y exploite le goût spontané, mais combien insidieux, de la population pour les légendes sécurisantes:

Répétées de sermon en sermon, colportées de chaire en chaire, ces pompeuses assertions sont profondément entrées dans les cerveaux, sont devenues la monnaie courante de l'histoire et ont contribué à l'établissement d'une servitude temporelle, absolument humaine, qui a donné au clergé aussi bien la domination des esprits que celle des volontés et des bourses de leurs paroissiens⁶³.

Le peuple se laisse facilement conduire par des légendes, surtout lorsqu'elles flattent ses sentiments nationaux ou religieux; mais les légendes sont bien dangereu-

62. Duroc, «Pages d'histoire», *Canada-Revue*, IV, 3 (21 janv. 1893), p. 35.

63. *Ibid.*, p. 33.

ses, car elles deviennent vite des instruments de servitude⁶⁴...

Pour Sauvalle, la population canadienne-française n'est pas seulement abusée et exploitée par un clergé à qui elle croit devoir sa subsistance, elle est en fait la proie d'une véritable tyrannie⁶⁵, la victime d'un pouvoir usurpé par une institution désincarnée qui méconnaît sa réalité et ignore ses besoins:

Ce que nous reprochons au clergé c'est son éloignement des masses. Il ne se mêle pas à la foule et ne marche pas avec l'esprit du siècle. Cet isolement fait que, lorsqu'il parle d'affaires publiques, il contre-carre souvent les vœux légitimes de la majorité du peuple. En un mot, le clergé catholique ne participe pas à notre vie nationale. Il forme une puissance à part, jalouse de ses prérogatives mais se souciant peu des droits des Canadiens-français⁶⁶.

Sauvalle s'acharne à montrer que cette puissance cléricale se maintient au détriment du bien-être du peuple, est source d'abus condamnables et cause d'une stagnation sociale indésirable.

Il va sans dire que ces attaques valurent à leur auteur une réputation de journaliste anti-religieux. Lorsqu'il consent à s'expliquer sur le sujet, Sauvalle fait montre de toute l'assurance de celui qui est au-dessus de tout soupçon. Il s'explique sans

64. *Ibid.*, p. 33.

65. «Parlez littérature, éducation, finances, politique, monde, société, sciences, vous y trouvez toujours la main ecclésiastique qui cherche à restreindre les libertés ou fausser les idées... Lorsque vous condamnez un abus, vous vous trouvez à condamner ou à combattre l'action cléricale» (Duroc, «11 novembre 1892», *Canada-Revue*, IV, 45 (11 nov. 1893), p. 707).

66. Citation rapportée par Duroc in *Canada-Revue*, IV, 13 (avril 1893), p. 194.

que transparaisse dans ses écrits aucun relent de culpabilité. Il tient à ce que ses lecteurs comprennent qu'il proteste à juste titre contre «l'arbitraire et la tyrannie inquisitoriale des chefs religieux⁶⁷» mais qu'il a le plus profond respect pour la foi et la religion des Canadiens français. Il ne veut en rien démolir l'édifice religieux, il se bat pour que cesse l'exploitation des sentiments religieux de tout un peuple par une caste ambitieuse et avide de pouvoir⁶⁸. Touché par la philosophie des lumières, Sauvalle combat avec ce qu'il croit être les armes de la raison contre une situation déraisonnable, déséquilibrée. Et il le fait au nom du développement *normal* de la société, du progrès et de l'émancipation du peuple⁶⁹.

Il a ainsi non seulement la conviction d'être du côté de la raison, mais aussi celle d'avoir l'histoire avec lui: les temps changent irrémédiablement et la résistance est vaine. Ce n'est pas sans une note d'humour que Sauvalle se plaît à dire qu'il aura eu l'élégance d'avertir son ennemi, le clergé, de ce qui l'attend, le déclin de son pouvoir. Pour notre journaliste, le triomphe de la démocratie est plus que souhaitable, il est rendu nécessaire par la marche de l'histoire:

67. Duroc «11 novembre 1892», *Canada-Review*, IV, 45 (11 nov. 1893), p. 706.

68. «De la religion, qui n'avait que faire dans la discussion, nous n'avions dit mot la laissant soigneusement à l'écart, pour ne faire ressortir que les dangers inhérents à l'exploitation qu'en faisait le cléricalisme» (Duroc, «Une année de lutte», *Canada-Review*, III, 28 (31 déc. 1892), p. 439).

69. «Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur les périls de cette autorité, qui est devenue du despotisme, de cette obéissance du peuple qui devient du sevrage, et nous prétendons faire entendre la grande voix de la raison, et ramener l'un à l'observation de ses devoirs et l'autre à la jouissance de ses droits.» (Duroc, «Pages d'histoire», *Canada-Review*, IV, 3 (21 janv. 1893), p. 33).

Il serait bon de noter au passage ces indices précurseurs, quelquefois, de graves événements, et ne pas oublier que les tyrannies n'ont qu'un temps... C'est un jeu bien dangereux que joue là notre clergé en cherchant à remonter le courant qui entraîne tous les esprits vers la démocratie et vers la liberté⁷⁰.

Il se montre d'ailleurs persuadé que le peuple s'éveille progressivement: «Maintenant nos concitoyens n'hésitent plus à se dresser contre l'autocratie cléricale, à discuter face à face avec les bedeaux et les sacristains⁷¹.»

Si le régime clérical s'est maintenu si solidement, cela est dû en grande partie au contrôle de l'instruction par l'Église, instruction étroite, insuffisante qui faisait végéter le peuple dans la peur, l'incompréhension, le conservatisme. Sauvalle qui dit travailler pour le bien-être, l'intérêt et la prospérité du peuple, est convaincu que tout cela n'est réalisable qu'à la condition que soit accessible une instruction laïque et gratuite dont il se fera l'ardent défenseur:

Le peuple ne nous demande plus qu'une chose: lui forger des armes.

Il n'y en a qu'une que nous puissions lui offrir, mais elle est toute puissante, elle est triomphante.

Cette arme c'est l'instruction laïque et gratuite.

Nous combattons jusqu'à ce que nous réussissions à en doter la population canadienne-française.

L'avenir fera le reste⁷².

L'action et la pensée de Sauvalle méritent certainement une étude plus approfondie. Les élé-

70. Duroc, «Le procès», *Canada-Revue*, V, 14 (25 avril 1894), p. 210.

71. Duroc, «Lutte suprême», *Canada-Revue*, V, 5 (3 fév. 1894), p. 65.

72. Duroc, «Responsabilités» *Canada-Revue*, IV, 13 (1 avril 1893), p. 195.

ments que nous avons signalés dans cette brève présentation suffisent en tout cas à faire de lui un adversaire idéologique direct de l'ultramontanisme. Sauvalle affichait un total désaccord avec les principales idées prônées à l'époque par l'Église catholique du Québec. Qu'on songe à la liberté de conscience décriée par l'Église et revendiquée par lui comme un droit naturel; à l'idée de démocratie dont il se fait l'apôtre et que l'Église associait volontiers à une manifestation de l'orgueil humain, à l'anarchie et au désordre social; à l'instruction gratuite et obligatoire, condition nécessaire selon lui du développement et de l'affranchissement du peuple et que l'Église combattait comme une menace pour l'autorité parentale; à la séparation de l'Église et de l'État tant attendue par Sauvalle et que l'Église qualifiait de doctrine fautive et destructrice. Tout cela fait songer qu'un journaliste de cette envergure, avec son dynamisme et son franc-parler ne manquait pas d'avoir sa place à ce moment de notre histoire. Par contre, il nous est impossible d'affirmer que les écrits de Sauvalle sont supportés par une argumentation solide et élaborée, ce qui, le cas échéant, l'aurait distingué de manière appréciable de ses adversaires ultramontains qui, au dire de Nadia Eid⁷³, se complaisaient dans la répétition dogmatique d'affirmations non fondées.

Bien que le travail de Sauvalle à *Canada-Revue* ait été qualifié de «libéralisme avancé⁷⁴» par ses adversaires de *La Vérité*, on ne trouve pas chez lui la défense d'un véritable libéralisme économi-

73. Nadia F. Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec*, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1978, p. 117 à 121.

74. «Le *Canada-Revue*», *La Vérité*, samedi 12 novembre 1892, p. 3.

que au sens où l'entend Vachet⁷⁵. Ce n'est pas tant la propriété privée qu'il valorise que la prise en charge du peuple par lui-même. Rappelons d'ailleurs qu'il ne s'est pas contenté d'écrire à ce sujet des articles de propagande; ses idéaux démocratiques se sont en quelque sorte matérialisés dans la production de deux guides de procédure pour les assemblées délibérantes⁷⁶, instruments indispensables, croyait-il, à la réalisation de la «souveraineté du peuple dans le pays libre⁷⁷». Sauvalle apparaît aussi comme une figure polyvalente qui somme toute avait probablement plus de sympathie pour le socialisme, qu'il voyait comme le véritable aboutissement de l'idée démocratique⁷⁸, que pour le libéralisme, générateur d'inégalités sociales qui le hérissaient tant.

75. «En effet, ce qui frappe le plus dans toute recherche pour trouver les fondements d'un libéralisme rigoureux dans la pensée québécoise, c'est l'absence de la thèse de la propriété entendue dans son sens libéral et avec comme conséquence l'absence de toute pensée économique libéraliste» (A. Vachet, «L'idéologie libérale et...», *Philosophie au Québec*, Montréal, Beauchemin, 1976, p. 119).

76. P.M. Sauvalle, *Manuel des assemblées délibérantes*. Guide des présidents, vice-présidents, secrétaires et membres d'assemblées, Montréal, A. Periard éditeur, 1890, suivi de *Présidence des assemblées*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1914.

Le *Manuel...* est le premier guide non parlementaire français. Il serait en fait la traduction de *Rules of Proceeding and Debate in Deliberative Assemblies* de L.-S. Cushing, revised to date by John James Ingalls, Toronto-London, The Musson Book Co., Ltd, 1895.

Certaines modifications auraient été inspirées à Sauvalle par le Manuel de l'*Assemblée Législative* de l'hon. M. Würtele et par la *Procédure Parlementaire* (1885) de Faucher de Saint-Maurice.

77. Duroc, «Puissante Démocratie», *Canada-Review*, V, 16 (25 mai 1894), p. 242.

78. Cette sympathie pour le socialisme ressort de son texte, «Puissante démocratie» où Sauvalle vante le gouvernement populaire et le socialisme collectif de la Nouvelle-Zélande qu'il érige en exemple de la saine démocratie.